

<p style="text-align: center;">Appel à projets autour du projet artistique Massif Central « LA BOURREE »</p>
--

Ce projet artistique est mis en œuvre par

l'ADDA-Scènes Croisées de la Lozère, l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne, l'Association Nationale Cultures et Traditions, le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin, l'Institut d'Etudes Occitanes du Limousin, la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, en cofinancement avec la DATAR Massif Central et les régions Limousin, Auvergne, Bourgogne et Languedoc-Roussillon.

Cet appel s'inscrit dans le cadre artistique défini par la charte ci-jointe. Ce projet s'adresse prioritairement aux artistes de musiques et danses traditionnelles mais non exclusivement et pourra s'adjoindre judicieusement toute forme d'expression en phase avec le cadre artistique proposé par la Charte.

La commission privilégiera les projets nouveaux et émergents, les nouvelles attitudes autour des musiques, expressions et identités du Massif Central, le souci de toucher le tout-public et les collaborations avec le réseau des diffuseurs artistiques, notamment du territoire Massif Central.

Cet appel à projet centré sur la bourrée (sous toutes ses formes) est ouvert en 2010/2011 et 2011/2012, sous réserve de financements.

La première session **2010** sera ouverte **du 15 mars au 1^{er} mai 2010**, la deuxième pour **2011 à l'automne 2010** (le calendrier précis en sera fixé ultérieurement).

Chaque session se déroulera en deux temps :

- Premier temps : présentation du projet artistique sous forme d'un dossier développant les buts et les intérêts artistiques du projet, le personnel artistique, tout support (CD/DVD, etc...) utile à la compréhension du projet, un calendrier et un prévisionnel budgétaire succincts.
- Deuxième temps : budget prévisionnel, projets de diffusions, co-financements.

Début mai 2010, la commission artistique se réunira et rendra son avis sur les différents projets ; au terme de ce choix, il sera demandé aux porteurs de projets retenus de réunir en un dossier à remettre avant le **15 juin 2010**, un budget prévisionnel et des pistes tangibles de contacts ou de co-productions des diffuseurs et cofinanceurs sur le territoire du Massif Central mais également à l'extérieur.

La réponse définitive sur le financement du projet sera rendue **début juillet 2010**.

L'enveloppe proposée devra être affectée à la conception et à la création, à l'exclusion de toute diffusion, elle ne pourra excéder 7000€ et elle sera versée sous forme de salaires, frais de création ou contrats de cession. Aucun projet ne pourra être soutenu deux années consécutives.

Au terme des trois années 2010/2011/2012, l'année 2013 du Projet Massif Central consacrée à un « événement » autour des musiques et identités du Massif Central souhaite réunir l'ensemble des créations financées, il sera donc demandé par convention aux porteurs de projets de rendre leur projets disponibles pour cette échéance, sur la base d'un financement ultérieur propre à l'exercice 2013 du projet Massif Central.

La Commission Artistique est constituée des représentants des différentes structures porteuses du projet.

Pour tous renseignements et aides aux montages et envoi des dossiers.

S'adresser :

- en Languedoc Roussillon : à ADDA.Scènes Croisées (04 66 65 75 75)
- en Auvergne : à l'ANCT (04 70 90 12 67)
- en Limousin : au CRMT en Limousin (05 55 27 93 48)
- en Bourgogne : MPO (03 85 82 77 00)